

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DASES 199 Subvention (13.500 euros) et avenant n°1 à la convention avec l'association TRACES Réseau Clinique International (10e).

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2512-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer un avenant n°1 à la convention pluriannuelle signée le 16 mai 2018 entre la Ville de Paris et l'association TRACES et d'accorder une subvention à cette association ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association TRACES Réseau Clinique International (SIMPA 19127), 23 rue Beaurepaire (10e), un avenant n°1 à la convention pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement (2019_08885) d'un montant de 13.500 euros est attribuée à l'association TRACES Réseau Clinique International au titre de l'exercice 2019.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 412, destination 4120001, chapitre fonctionnel 934, nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et ultérieurs sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

Anne HIDALGO